

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de l'Escarène, sous la présidence de Madame Céline Duquesne, Maire.

Etaient présents :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien,

Absents représentés :

MIGONE Anaïs représentée par TAMAZOUT Maurice, PEREZ Jennifer représentée par DUQUESNE Céline, Raoul PIALA représenté par DONADEY Pierre,

Absents excusés : /

Madame SMANIOTTO Amélie a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 26 06 18

Objet :

Retrait de la commune de DRAP du SILCEN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-19 relatifs aux conditions de retrait d'un membre d'un établissement public de coopération intercommunale et L. 5211-25-1 relatifs aux modalités de répartition des biens, équipements, services publics et droits et obligations en cas de retrait ;

Vu la délibération du Conseil syndical du SILCEN, en date du 19 mai 2026, portant accord de principe favorable au retrait de la commune de DRAP;

Considérant la volonté de la commune de DRAP de se retirer du SILCEN;

Considérant qu'il appartient à la commune de DRAP de préciser les modalités de prise en charge des conséquences financières résultant de ce retrait ;

Considérant la nécessité de garantir au SILCEN le remboursement intégral des sommes restant dues au titre des emprunts et autres engagements financiers existants à la date effective du retrait ;

Considérant qu'il convient également de préciser les engagements de la commune de DRAP concernant les biens affectés au fonctionnement du syndicat ;

Transmis à la Préfecture le : Date visa

Affiché le : 13/07/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260629-26-06-18-DE
Reçu le 13/07/2026
Publié le 13/07/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré;

-Emet un avis favorable au retrait de la commune de DRAP du SILCEN, sous réserve de l'accomplissement par la commune de l'ensemble des formalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur :

- de prendre en charge la quote-part de la dette syndicale restant à courir à la date effective du retrait, telle qu'elle résulte du tableau d'amortissement des emprunts concernés,
- de préciser que cette dette sera remboursée selon l'échéancier figurant aux tableaux d'amortissement des emprunts concernés,
- de prendre intégralement à sa charge l'ensemble des frais de transfert des emprunts résultant de ce retrait ;
- de s'engager à inscrire, chaque année, ces remboursements au budget communal ;
- de s'engager à procéder à l'apurement définitif de toutes les sommes restant dues au syndicat à la date effective du retrait, en précisant leur montant ;
- de renoncer expressément aux biens mobiliers et immobiliers présentant un intérêt commun et nécessaires au fonctionnement du syndicat ;

-Autorise Madame le Maire à signer tout document, convention ou acte nécessaire à la procédure de retrait.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

Pour :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé, MIGONE Anaïs, PEREZ Jennifer, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien, Raoul PIALA.

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Amélie SMANIOTTO



Transmis à la Préfecture le : Date visa

Affiché le : 13/07/2026

MME LE MAIRE
Céline DUQUESNE



AR Préfecture

006-210600573-20260629-260618-DE
Reçu le 13/07/2026
Publié le 13/07/2026